

**Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 6 décembre 2017 de M<sup>mes</sup> et MM. Simon Gaberell, Delphine Wuest, Laurence Corpaux, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Marjorie de Chastonay: «Rendons la place de Saint-François à la population!»**

**Rapport de M. Nicolas Ramseier.**

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 17 octobre 2018. Elle a été traitée, sous la présidence de M. Eric Bertinat, le 1<sup>er</sup> octobre 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la place de Saint-François est fermée à la circulation depuis 1994;
- que la place est située en plein cœur du quartier de Plainpalais, en face de la paroisse Saint-François-de-Sales et à proximité d'une place de jeux pour enfants;
- qu'elle constitue donc un endroit propice à la rencontre et à la détente pour les habitant-e-s;
- que depuis 1985, les habitant-e-s du quartier demandent la création d'une zone verte au cœur du quartier, comprenant le parc de la villa Freundler, la place de Saint-François et le parc Prévost-Martin;
- que la population demande que la place soit «végétalisée et rendue agréable à vivre» et que l'ancien parc de la villa Freundler soit «relié à la place de jeux via la place de Saint-François pour créer un grand espace public»;
- qu'un mandat d'étude parallèle a été lancé par la Ville en 2004;
- que depuis la place n'a pas bénéficié d'un réaménagement particulier;
- que la villa Freundler, donnant sur la place, a fait l'objet d'une rénovation et transformation, entre 2012 et 2013, par le département des constructions et de l'aménagement de la Ville sans que toutefois la place ne soit intégrée au processus de réaménagement;
- que par ailleurs la paroisse Saint-François-de-Sales va être intégrée dans la révision du plan directeur cantonal des chemins de randonnée pédestre, sur la via Jacobi qui fait partie du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle;

- qu’aujourd’hui la place est utilisée principalement comme parking à scooters et vélos encombrant la majorité de l’espace public et qu’elle ne bénéficie d’aucun aménagement convivial,  
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de faire une proposition au Conseil municipal en vue du réaménagement de la place de Saint-François, en concertation avec les associations du quartier, pour y développer une place conviviale à destination des habitant-e-s, en lien avec la villa Freundler et la place de jeux.

### **Séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Delphine Wuest, motionnaire*

M<sup>me</sup> Wuest prend la parole et déclare que l’idée est de travailler sur un projet qui date de plus de trente ans. Elle rappelle en effet que depuis 1985, les habitants ont demandé la création d’un parc de quartier et elle pense qu’il serait possible de profiter de la fin du chantier de l’église pour ce faire. Les autorités municipales ont voté des crédits à cet égard en 2009 mais elle remarque que rien n’a avancé. Elle mentionne donc que la motion propose de faire quelque chose en lien avec la villa Freundler qui est séparée par un mur, lequel devrait être supprimé afin de créer une vraie place.

#### *Questions-réponses*

Un commissaire remarque que le parc pour les enfants est archaïque et il observe qu’un mur a été aménagé le long du passage de Saint-François. Or, il remarque que ce mur n’est pas classé et n’a pas lieu d’être. Il observe donc que le projet serait d’unifier et d’améliorer le site.

M<sup>me</sup> Wuest acquiesce en observant que le parc est public mais elle mentionne que les habitants imaginent qu’il est privé en raison de ce mur.

M<sup>me</sup> Wuest indique encore qu’il y a 10 places privées pour des voitures et elle remarque que celles-ci viennent de la rue Jean-Violette, et elle se demande s’il ne serait pas possible de réfléchir sur ce point.

#### *Discussion et vote*

Le président propose de revenir sur cette motion lors de la prochaine séance ainsi que d’auditionner des habitants, ce qui est aussi l’avis des Verts.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien déclare que cette motion pose des principes très clairs. Et propose donc d’aller de l’avant.

Le Parti libéral-radical et le Parti socialiste partagent cette opinion.

Le président passe au vote de la motion M-1326, qui est acceptée à l'unanimité, soit par 14 oui (1 PDC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG, 1 UDC, 3 PLR, 2 MCG).